

2^{ème} Phase de Championnat U21 MASCULINS SAISON 2024 / 2025 72 EQUIPES

	RM1-4 POULES DE 6 EQUIPES = 24 équipes				RM2- 4 POULES DE 6 EQUIPES = 24 équipes				RM3-4 POULES DE 6 EQUIPES = 24 équipes			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
2^{ème} Phase Poule de 6 équipes Match aller/retour Soit 10 Matchs par équipe												

TOUTES LES EQUIPES AURONT JOUE 20 MATCHS

PHASE FINALE	R1	1/4 Finales	Les deux premiers de chaque poule match 1er /2ème	Match chez les 1er de chaque poule	CHAMPION R1 MONTE EN RM3
		1/2 Finales	Vainqueur des 1/4 de finales	Match sur terrain neutre	
		FINALE	Vainqueur des 1/2 de finales	Match sur terrain neutre	
	R2	1/4 Finales	Les deux premiers de chaque poule match 1er /2ème	Match chez les 1er de chaque poule	
		1/2 Finales	Vainqueur des 1/4 de finales	Match sur terrain neutre	
		FINALE	Vainqueur des 1/2 de finales	Match sur terrain neutre	
	R3	1/4 Finales	Les deux premiers de chaque poule match 1er /2ème	Match chez les 1er de chaque poule	
		1/2 Finales	Vainqueur des 1/4 de finales	Match sur terrain neutre	
		FINALE	Vainqueur des 1/2 de finales	Match sur terrain neutre	

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 12 maximum
	Extérieur	5 minimum / 12 maximum
Joueurs brûlés		7 Joueurs
Types de licences autorisées	1C, 2C, 0CT, 1AST, 2AST, 1ASTCTC, 2ASTCTC	5 (dont 2, 2C maximum)
	0CAST (Hors CTC)	0
	ASP	0
	0C	Sans limite
	Pour Inter équipe	5 minimums du club porteur
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	
	Jaune	
	Orange	Sans limite

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 6) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 20 matchs donc participation minimum de 10 rencontres pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Article 6 - Catégorie d'âge

Le championnat U21 Régionale Masculine est réservé aux jeunes garçons nés en 2004, 2005 et 2006. Les joueurs nés en 2007 et 2008 et 2009 qui ont obtenu un surclassement régional peuvent également participer à cette compétition.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le dimanche à 15h30.

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts-temps de 10 minutes chacun avec une pause de 2 minutes entre le 1^{er} et le 2^{ème} quart-temps, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quart-temps, et une pause de 10 minutes entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quart-temps.

Le temps d'échauffement est au minimum de 20 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à 25 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif.

Les horaires autorisés sont :

- **UNIQUEMENT** Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de TAILLE 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

Article 10 – Modification des règles du Basketball

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2024-2025

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.